

Département des Hauts-de-Seine

**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 30  
représentés : 4  
pour : 34  
abstentions : 0  
contre : 0

**OBJET : Demande de subventions auprès de divers partenaires dans le cadre de la mise en place des nouvelles activités périscolaires (NAP)**

L'An deux mille quatorze, le premier octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt cinq septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Étaient présents :** L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. NGALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

D. LAFON	à	F. GAGNARD
JL. DELERIN	à	JP. AUBRUN
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
D. BEKIARI	à	G. MERGY

**Absent excusé :** JJ. FREDOUILLE

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant que la réforme des rythmes scolaires est mise en place dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Fontenay-aux-Roses à la rentrée 2014 et implique une réorganisation du temps scolaire, organisée autour de 5 matinées de classe par semaine et des activités périscolaires gratuites certains après midi par semaine,

Considérant la volonté de la Ville de mettre en place ces nouvelles activités périscolaires et de les décliner autour de 5 thèmes : sports, musique, cinéma-éducation à l'image, autour du langage, ateliers spécifiques (jeux, activités manuelles),

Envoyé en préfecture le 16/10/2014

Reçu en préfecture le 16/10/2014

Affiché le

DEL141001\_15

SLO

Considérant les dispositifs de subventionnement vis à vis des communes élaborés et votés par nos partenaires institutionnels,

Vu le budget de la Ville,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1** : d'approuver les demandes de subventions sollicitées auprès de divers partenaires institutionnels dans le cadre de la mise en place des nouvelles activités périscolaires et d'autoriser le Maire à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires concernant cette demande.

**Article 2** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- M. Le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Et ont signé les membres présents



Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le 16/10/2014  
Publication/Affichage le 17/10/2014  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services autorisé  
Bernard LAURENT